

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 18/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18/07/2016**

**OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DES
FINANCES PUBLIQUES EN LOZERE**

L'an deux mille seize et le dix-huit juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les fermetures récentes des trésoreries du Bleymard, Villefort et Meyrueis,

Vu l'annonce faite à Monsieur le Maire de Florac par Monsieur le Directeur des Finances Publiques de transférer le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1^{er} janvier 2017 et de ne conserver à Florac qu'une cellule de renseignements pour les particuliers ne comportant que deux agents,

Vu le rapport sur l'hyper ruralité du 30 juillet 2014 remis à la Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires par Alain BERTRAND dans le cadre de la mission confiée par M. Manuel VALLS, Premier ministre,

Vu les mesures en faveur de la ruralité et de l'hyper ruralité annoncée par le Gouvernement lors des Comités Interministériels aux ruralités des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016,

Considérant que le maillage territorial des services publics doit-être maintenu et renforcé dans les zones hyper-rurales afin de garantir une égalité d'accès aux services publics pour tous les citoyens,

Considérant que la proximité des services des impôts aux particuliers participe à l'obligation d'accès des citoyens au service public fiscal et foncier ; leur permettant ainsi de s'acquitter au mieux et en toute connaissance de cause de leurs obligations fiscales et de faire valoir leurs droits,

Considérant qu'en cette période de crise durable, le maillage fin du service des impôts aux entreprises concourt de façon essentielle au soutien des entreprises lozériennes et de l'emploi,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérative de la décision unilatérale de l'administration fiscale départementale représentée par son Directeur :

- du projet de transférer le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1^{er} janvier 2017 et de ne conserver à Florac qu'une cellule de renseignements pour les particuliers ne comportant que deux agents.
- du projet de ne conserver qu'un service des impôts aux particuliers à Marvejols en transférant le service aux entreprises à compter du 1^{er} janvier 2018.
- du projet de ne conserver qu'un service aux entreprises à Saint-Chély en transférant le service aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2018.
- du projet de transférer le service des impôts des particuliers et les services des impôts des entreprises de Langogne à Mende à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une motion en ces termes :

- **de s'opposer** au transfert du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **de s'opposer** à toute fermeture de trésorerie ou transfert de services des finances publiques en Lozère.
- **de demander** au Directeur des Finances Publiques une communication transparente et contradictoire avant toute proposition de restructuration des services des finances publiques à l'avenir.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 18/07/2016

Le Maire

